La conférence

Implantation d'une holding en Europe : opportunités, risques et modalités

PRÉSENTATION

Les dirigeants de PME, pour qui l'intérêt des holdings n'est plus à démontrer, s'interrogent de plus en plus sur la possibilité et/ou l'intérêt de regrouper leurs participations (voire les titres d'une seule société d'exploitation) à l'actif d'une société holding étrangère. Leurs questions portent plus particulièrement sur les holdings établies dans les pays voisins du Nord-Est (Belgique, Luxembourg et Pays-Bas).

Il s'agit d'examiner non seulement si une telle stratégie d'implantation est réellement opportune, et procure un vrai « plus » par rapport à une holding française, mais aussi quelles peuvent être les modalités de sa mise en œuvre tout en mesurant les risques fiscaux encourus.

O INTÉRÊTS & OBJECTIFS

- Connaître et relativiser les principaux avantages des holdings étrangères par rapport aux holdings françaises
- Maîtriser les techniques de création ou de transfert des holdings à l'étranger
- Appréhender les principaux risques fiscaux liés à l'implantation de holdings à l'étranger
- · Comparer quelques régimes fiscaux européens de holdings
- Fournir des outils d'analyse des principaux risques liés aux holdings dans un contexte international

POINTS ABORDÉS

- · Avantages comparatifs des différents pays d'implantation
- Modalités de création d'une holding étrangère : apport des titres, ou transfert du siège de la holding française ?
- · Risques encourus et précautions à prendre

INTERVENANTS



Xavier Clarebout avocat



Hervé Kruger
expert-comptable, docteur
en droit, auteur de l'ouvrage
« La gestion fiscale des
holdings » éd. Groupe Revue
Fiduciaire

